



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.23/2
20 septembre 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-troisième session

Vienne, 14-16 novembre 2000

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA SEIZIÈME SESSION

(4 et 5 septembre 2000)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1 - 9	2
Chapitre		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION	10 - 11	2
II. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1998-1999 (point 3)	12 - 13	3
III. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONU, Y COMPRIS LES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS (point 4)	14	3
IV. SOLDE INUTILISÉ DES CRÉDITS OUVERTS AU TITRE DES EXERCICES 1992-1993 ET 1996-1997 (point 5)	15	3
V. RÈGLEMENT FINANCIER (point 6)	16	3
VI. PASSAGE À UN SYSTÈME FONDÉ SUR UNE MONNAIE UNIQUE (point 7)	17 - 18	4
VII. CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2002-2005 (point 8)	19	4
VIII. MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES (point 9)	20 - 21	5
IX. DATE DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION (point 10)	22	5
X. ADOPTION DU RAPPORT (point 11)	23	5
XI. CLÔTURE DE LA SESSION	24	5
Annexe. LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA SEIZIÈME SESSION ...		6

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa seizième session au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, les 4 et 5 septembre 2000. Tous les 27 Membres du Comité ont participé à la session: Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Équateur, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Mexique, Nigéria, Philippines, République populaire démocratique de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Suède, Tunisie et Turquie.

2. Ont également assisté à la session les 57 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent: Afghanistan, Albanie, Algérie, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Burkina Faso, Cap-Vert, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Éthiopie, Finlande, Géorgie, Guatemala, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Namibie, Nicaragua, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République de Corée, République tchèque, Slovaquie, Sri Lanka, Suisse, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

3. Les organisations suivantes étaient représentées: Office des Nations Unies à Vienne, Commission européenne et Institut international du froid.

4. Par suite d'un accord intervenu entre les membres figurant parmi les États inscrits sur la liste C et les membres figurant parmi les États africains appartenant à la liste A, le Président de la seizième session du Comité des programmes et des budgets, qui devait être élu parmi les États inscrits sur la liste C, a été élu parmi les États africains appartenant à la liste A, étant entendu que, pour la dix-septième session, il devrait être élu parmi les États inscrits sur la liste C.

5. Conformément à l'article 17 de son règlement intérieur, le Comité a élu par acclamation M. R. O. Mowoe (Nigéria) au poste de président; M. P. Palacios Cevallos (Équateur), M. N. Abe (Japon) et M. A. Némethy (Slovaquie) aux postes de vice-président; et M. M. S. Srinivasan (Inde) au poste de rapporteur.

6. L'ordre du jour de la seizième session adopté par le Comité a été publié sous la cote PBC.16/1. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont le Comité a dûment tenu compte en examinant les différents points de l'ordre du jour.

7. Le présent rapport du Comité des programmes et des budgets est soumis au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

8. Le présent rapport contient le texte des conclusions auxquelles est parvenu le Comité. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa seizième session figure en annexe au présent rapport.

9. Les conclusions ci-après du Comité contiennent des recommandations qui appellent une décision du Conseil à sa vingt-troisième session ou qui se rapportent aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session:

Conclusion	Objet
2000/2	Rapport du Commissaire aux comptes, rapport financier et rapport sur l'exécution du programme de l'exercice 1998-1999
2000/3	Règlement financier
2000/4	Passage à un système fondé sur une monnaie unique
2000/5	Cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005
2000/6	Mobilisation de ressources financières

I. QUESTIONS D'ORGANISATION

10. Le 4 septembre, le Comité a examiné une proposition du Président tendant à optimiser l'*utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence* et a adopté la conclusion ci-après:

Conclusion 2000/1

Le Comité, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 24 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de la seizième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

11. Le Comité a également décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles afin de faciliter la rédaction des conclusions et a chargé M. N. Abe (Japon) (Vice-Président) de les présider.

**II. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES, RAPPORT FINANCIER ET
RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU
PROGRAMME DE L'EXERCICE
BIENNAL 1998-1999 (point 3)**

12. Le 4 septembre, le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 1998-1999 terminé le 31 décembre 1999 (PBC.16/4 et Corr.1), les observations du Directeur général sur le rapport du Commissaire aux comptes (PBC.16/8 et Corr. 1), le rapport financier présenté par le Directeur général pour l'exercice biennal 1998-1999 (PBC.16/7) et le Rapport annuel de l'ONUDI pour 1999 (PBC.16/2 et Corr.1 et Add.1).

13. Le 5 septembre, le Comité, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *rapport du Commissaire aux comptes, le rapport financier et le rapport sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1998-1999* présentés par le Président, a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2000/2

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note avec satisfaction du rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 (IDB.23/3);

b) Prend note également des observations du Directeur général (IDB.23/7);

c) Prie le Directeur général de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer le recouvrement des sommes à recevoir par l'Organisation, y compris l'engagement de poursuites contre les débiteurs comme indiqué au paragraphe 45 du rapport du Commissaire aux comptes;

d) Prie le Directeur général de mettre en place des procédures visant à normaliser le suivi des créances et à limiter les tâches administratives qui y sont liées;

e) Prie le Directeur général de mener une étude actuarielle pour déterminer les incidences financières de l'assurance maladie après la cessation de service et de faire rapport à la prochaine session du Comité des programmes et des budgets;

f) Prie le Directeur général d'accorder toute l'attention nécessaire à l'efficacité de la Division des services financiers;

g) Prie le Directeur général de lui rendre compte, à sa vingt-quatrième session, de la mise en œuvre de ces mesures.”

**III. SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI,
Y COMPRIS LES ARRIÉRÉS DE
CONTRIBUTIONS (point 4)**

14. Le 5 septembre, le Comité a pris note des informations fournies par le Secrétariat sur la situation financière de l'ONUDI (PBC.16/CRP.2).

**IV. SOLDE INUTILISÉ DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DES EXERCICES 1992-1993
ET 1996-1997 (point 5)**

15. Le 5 septembre, à la demande du Président, le Comité a pris note des informations fournies par le Directeur général sur le solde inutilisé des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997 (PBC.16/6; PBC.16/CRP.4).

V. RÈGLEMENT FINANCIER (point 6)

16. Le 4 septembre, le Comité a examiné le rapport de la Présidente du Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au Règlement financier (PBC.16/10) et, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *Règlement financier* proposé par le Président, a adopté, le 5 septembre, la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2000/3

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

a) Prend note du rapport intérimaire de la Présidente du Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au Règlement financier (PBC.16/10-IDB.23/8);

b) Encourage le Groupe de travail intersessions à poursuivre ses délibérations en vue de présenter des propositions d'amendements au Règlement financier au Comité des programmes et des budgets à sa dix-septième session.”

VI. PASSAGE À UN SYSTÈME FONDÉ SUR UNE MONNAIE UNIQUE (point 7)

17 Le 4 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la conversion en euros, aux fins de la comparaison, du montant des crédits ouverts au titre du programme et des budgets de l'exercice 2000-2001 (PBC.16/3) ainsi qu'une note du Directeur général sur la modification de la désignation des principaux objets de dépense (PBC.16/9).

18. Le 5 septembre, le Comité, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *passage à un système fondé sur une monnaie unique* présenté par le Président, a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2000/4

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A pris note du rapport du Directeur général sur le passage à un régime de contribution fondé sur une monnaie unique (PBC.16/3);

b) A pris note également des informations que le Directeur général lui a communiquées concernant la nouvelle désignation des principaux objets de dépense (PBC.16/9) ainsi que des précisions complémentaires que le Secrétariat a fournies sous la forme de renseignements d'ordre général;

c) A pris note en outre de ce que la part exprimée en schillings des crédits ouverts au budget ordinaire de l'exercice 2000-2001 (82 %) serait convertie en euros par application du taux de change fixe de 13,7603 schillings pour un euro;

d) A décidé de convertir en euros, par application du taux de change opérationnel moyen de l'ONU pour la période allant de janvier à décembre 2000, la part exprimée en dollars des crédits ouverts au budget ordinaire de l'exercice 2000-2001 (18 %), afin d'assurer une comparaison réaliste avec les montants qui seraient prévus pour les budgets ordinaires d'exercices à venir;

e) A autorisé le Directeur général à retenir la même formule pour convertir en euros les prévisions de dépenses approuvées, en montants nets, pour le budget opérationnel de l'exercice 2000-2001, aux fins de la comparaison avec les montants qui seraient prévus pour les budgets opérationnels d'exercices à venir;

f) A prié le Directeur général de déterminer le taux de croissance du budget ordinaire proposé pour l'exercice 2002-2003 par comparaison avec le montant total net des crédits ouverts au budget ordinaire de l'exercice 2000-2001 tel qu'indiqué au paragraphe d) ci-dessus;

g) A prié également le Directeur général de poursuivre les consultations entamées avec les États Membres concernant la désignation des principaux objets de dépense et de présenter les résultats de ces consultations au Conseil du développement industriel, à sa prochaine session.

VII. CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2002-2005 (point 8)

19. Le 4 septembre, le Comité a examiné des propositions du Directeur général concernant le cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005 (PBC.16/5) et une note dudit Directeur général sur une décentralisation plus poussée de l'ONUDI; (PBC.16/CRP.5) et, après avoir examiné un projet de conclusion sur le *cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005*, présenté par le Président, a adopté, telle que modifiée, le 5 septembre, la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2000/5

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A invité le Directeur général à engager des consultations avec les États Membres afin de déterminer les mesures à prendre en vue de parvenir à une décentralisation effective et à rendre compte de ces consultations au Conseil du développement industriel à sa vingt-troisième session;

b) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

i) Rappelle la décision GC.6/Dec.20 de la Conférence générale;

ii) Recommande à la Conférence générale de prendre note de l'approche définie dans le cadre de programmation à moyen terme, en tenant compte de l'orientation générale énoncée dans le document IDB.23/4-PBC.16/5 ainsi que des observations que les États Membres ont formulées à la seizième session du Comité des programmes et des budgets et à la vingt-troisième session du Conseil.”

VIII. MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES (point 9)

20. Le 4 septembre, le Comité a examiné un rapport du Directeur général sur la mobilisation de ressources financières (PBC.16/6), des informations sur la nature des projets financés au moyen du Fonds de développement industriel ainsi que sur la nature des projets financés par des tiers et des fonds autofinancés, contenues dans le Rapport annuel de l'ONUDI pour 1999 (PBC.16/2, appendices B et C), des listes de projets approuvés au titre du Fonds de développement industriel en 1999 (PBC.16/CRP.1) et une note du Directeur général sur le solde inutilisé des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997 (PBC.16/CRP.4).

21. Le 5 septembre, le Comité, après avoir examiné un projet de conclusion sur la mobilisation de ressources financières présenté par le Président, a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2000/6

Le Comité des programmes et des budgets:

a) A invité le Directeur général à engager des consultations avec les États Membres avant de réduire les montants des programmes intégrés et à présenter les résultats de ces consultations au Conseil, à sa prochaine session, pour examen plus avant;

b) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant:

“Le Conseil du développement industriel:

i) Prend note des informations figurant dans le document IDB.23/5-PBC.16/6;

ii) Décide d'habiliter le Directeur général à approuver les projets à financer au titre du Fonds de développement industriel en 2001 et 2002, eu égard aux informations figurant au chapitre premier du document susmentionné;

iii) Invite les États Membres et les autres bailleurs de fonds à verser des contributions volontaires plus élevées à l'ONUDI et plus particulièrement au Fonds de développement industriel;

iv) Invite également tous les bailleurs à envisager de verser des fonds programmables, afin, expressément, que l'ONUDI puisse coordonner l'exécution des programmes intégrés et obtenir les synergies et l'efficacité accrue associées au concept de programme intégré;

v) Invite en outre tous les États Membres à faciliter l'accès aux fonds obtenus auprès de bailleurs d'aide bilatérale afin de financer l'exécution d'éléments de programmes intégrés correspondant aux priorités établies en matière de coopération bilatérale;

vi) Invite les gouvernements des pays récipiendaires à partager plus activement avec l'ONUDI la responsabilité de la mobilisation, auprès des bailleurs avec lesquels ils sont en relation, de fonds destinés à financer les programmes intégrés élaborés conjointement et les autres activités prioritaires”.

IX. DATE DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION (point 10)

22. Le 5 septembre, le Comité a adopté la conclusion dont le texte suit:

Conclusion 2000/7

Le Comité des programmes et des budgets a décidé de tenir sa dix-septième session du 2 au 4 mai 2001.

X. ADOPTION DU RAPPORT (point 11)

23. Le 5 septembre, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa seizième session (PBC.16/L.1), étant entendu que le Rapporteur serait chargé d'en établir la version définitive.

XI. CLÔTURE DE LA SESSION

24. Le Comité a clos sa seizième session à 12 h 20, le 5 septembre 2000.

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA SEIZIÈME SESSION

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
PBC.16/1	2	Ordre du jour provisoire
PBC.16/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
PBC.16/2-IDB.22/2 et Corr.1	3	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1999
PBC.16/2/Add.1-IDB.22/2/Add.1	3	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1999. Rapport sur l'exécution du programme. Liste des activités de coopération technique
PBC.16/3	7	Passage à un système fondé sur une monnaie unique. Conversion en euros, aux fins de la comparaison, du montant des crédits ouverts au titre du programme et des budgets de l'exercice 2000-2001. Rapport du Directeur général
PBC.16/4-IDB.23/3 et Corr.1	3	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 1998-1999 terminé le 31 décembre 1999
PBC.16/5-IDB.23/4	8	Cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005. Propositions du Directeur général
PBC.16/6-IDB.23/5	9, 5	Mobilisation de ressources financières. Solde inutilisé des crédits ouverts au titre des exercices 1992-1993 et 1996-1997. Rapport du Directeur général
PBC.16/7-IDB.23/6	3	Rapport financier de l'exercice biennal 1998-1999. Présenté par le Directeur général
PBC.16/8-IDB.23/7 et Corr.1	3	Observations du Directeur général sur le rapport du Commissaire aux comptes
PBC.16/9	7	Passage à un système fondé sur une monnaie unique. Modification de la désignation des principaux objets de dépense. Note du Directeur général
PBC.16/10-IDB.23/8	6	Règlement financier. Groupe de travail intersessions sur les amendements proposés au Règlement financier. Rapport de la Présidente, M ^{me} Freudenschuss-Reichl (Autriche)
* * * * *		
PBC.16/CRP.1	9	Mobilization of financial resources. Lists of projects approved under the Industrial Development Fund in 1999. Prepared by the Secretariat
PBC.16/CRP.2	4	Financial situation of UNIDO, including arrears. Note by the Secretariat
PBC.16/CRP.3	2	List of documents
PBC.16/CRP.4	9, 5	Mobilization of financial resources. Unutilized balances of appropriations, 1992-1993 and 1996-1997. Note by the Director-General
PBC.16/CRP.5	8	Medium-term programme framework, 2002-2005. Strengthening UNIDO decentralization. Note by the Director-General
PBC.16/CRP.6	-	List of participants